



Neuchâtel, 22.06.2015

Aux médias

L'Ordre neuchâtelois des pharmaciens (ONP) et Médecins de famille Neuchâtel (MFNe) annoncent avoir signé une convention visant à augmenter la couverture vaccinale de la population neuchâteloise.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles les Neuchâtelois n'ayant pas de médecin-traitant pourront, dans un proche avenir, demander à se faire vacciner en pharmacie contre des affections courantes telles que la grippe saisonnière et la rougeole.

Afin que cette action de prévention se déroule dans les conditions de sécurité requises, la convention précise notamment que les pharmaciens vaccinateurs, au bénéfice d'une formation validée, s'appuieront sur les directives de pharماسuisse, la Société suisse des pharmaciens et appliqueront des algorithmes élaborés et reconnus par celle-ci.

La pratique sera pilotée par le Service Cantonal de la Santé Publique (SCSP), notamment sur le type de vaccin concerné et la durée des campagnes.

Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une collaboration réjouissante entre les médecins et pharmaciens de ce canton. Il est prévu de tirer un bilan à l'issue d'une première durée de deux ans en vue de son renouvellement.

Des informations plus précises seront communiquées au public cet automne, au fur et à mesure que les modalités pratiques d'application seront définies.

Annexe : convention du 12 juin 2015 et son annexe

En cas de questions :

Pour Médecins de famille Neuchâtel

Site internet : www.medecinsdefamillene.ch

Dr Dominique Bünzli

Co-président des Médecins de famille Neuchâtel (MFNe)

dominique.buenzli@cabinet-peseux.ch



Pour l'Ordre Neuchâtelois des Pharmaciens

Site internet : www.onp.ch

M. Christoph Marti

christoph.marti@dherborence.ch

Pharmacie D'Herborence Sàrl

Mobile +41 78 606 42 94

ou

M. J-L Monnier

pharm.soleil@bluewin.ch

Pharmacie du Soleil

032 729 11 60